

Décision n°2025-11M-tarifs

Décision portant approbation de tarifs de la conférence « Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG) 2025 » _ PIIM

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

Vu la décision n°2025-11/Tarifs portant approbation de tarifs en date du 21 février 2025,

Considérant l'erreur matérielle commise à la date de la demande initiale d'approbation des tarifs d'inscription à la 37^{ème} édition de la conférence « Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG) 2025 » prévue du 20 au 25 juillet 2025 à Aix-en-Provence,

Considérant que dans un souci de cohérence il convient de corriger cette erreur,

Considérant en conséquence qu'il convient de procéder à la modification de la décision initiale susvisée,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Sont approuvés les tarifs d'inscription de la conférence « Internationale sur les Phénomènes dans les Gaz Ionisés (ICPIG) 2025 » organisée par le laboratoire de « Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires » (PIIM à Aix-en-Provence, campus Schuman.

La conférence se déroulera du 20 au 25 juillet 2025.

Les tarifs d'inscription sont ainsi définis :

Tarifs avant le 25 mai 2025		
Catégories	Montant HT	Montant TTC
Chercheurs – Regular (inclus diner de gala)	545,45 €	600€
Chercheurs – Basic (sans diner de gala)	495,45€	545€
Etudiants – Regular (inclus diner de gala)	409,10€	450€
Etudiants – Basic (sans diner de gala)	359,09€	395€
Accompagnants – Regular (avec déjeuners)	350€	385€

Accompagnants - Basic (sans déjeuners)	200€	220€
Supplément chambre Cité universitaire	181,81€	200€
Tarifs au-delà du 25 mai 2025		
Catégories	Montant HT	Montant TTC
Chercheurs – Regular (inclus diner de gala)	655,45 €	721€
Chercheurs – Basic (sans diner de gala)	605,45€	666€
Etudiants – Regular (inclus diner de gala)	519,09€	571€
Etudiants – Basic (sans diner de gala)	469,09€	516€
Accompagnants – Regular (avec déjeuners)	460€	506€
Accompagnants - Basic (sans déjeuners)	310€	341€
Supplément chambre Cité universitaire	181,81€	200€

Taris Sponsors		
Catégories	Montant HT	Montant TTC
Silver	272,72 €	300€
Gold	545,45€	600€
Regular	1363,63€	1500€

Article 2 :

Les autres dispositions de la décision n° DAJI/2025-11-Tarifs restent inchangées.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 20 mars 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **28 MARS 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **28 MARS 2025**

